

**RIVETS AVEUGLES A TETE PLATE NORMALE
CORPS ALUMINIUM - TIGE ACIER
PIECES**

Page 1/2

Restrictions décrites dans la norme

**UTILISATION STRICTEMENT LIMITEE AUX EXIGENCES
"ASPECT NOIR"**

A l'exception du revêtement noir et des indications ci-après, les rivets dont les numéros figurent dans le présent document sont conformes à la norme C23 7230.

Ils ne doivent cependant être adoptés qu'en cas d'impossibilité d'utiliser les numéros prioritaires définis sur cette dernière.

Désignation : **RIVET AVEUGLE G 3,2 L8 ALU TIGE -AC NOIR**

d nom.	l nom.	e épaisseur à serrer		Revêtement	Numéros
		min.	max.		
3,2	8	1,5	5,5	O-5M Noir *	79 03 072 167
4	6	1	3	Peinture Noire **	79 03 072 141
4	8	1,5	5	O-5M Noir *	79 03 072 146
4	12	5	8,5	O-5M Noir *	79 03 072 306
4	14	7	10,5	O-5M Noir *	79 03 072 262
4,8	10	3,2	4,8	O-5M Noir *	79 03 072 318
4,8	14	7	10,5	O-5M Noir *	79 03 072 319

* Oxydation anodique suivant norme B15 3200.

** Peinture suivant norme B15 5020. **Cette solution est à éviter.**

NOTA : Les numéros de pièces cités dans le tableau ci-dessus ne sont pas nécessairement achetés. Ils peuvent être uniquement cités dans une NEN.

1. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES

1.1. HISTORIQUE

1.1.1. CREATION

- OR : 01/07/1981 - CREATION DE LA NORME.

1.1.2. OBJET DE LA MODIFICATION

- J : 05/04/2000 ADJONCTION DU NUMERO 7903 072 319.
- H : 15/10/1998 ADJONCTION DES VALEURS DE LA PLAGE

1.2. DOCUMENTS CITES

1.2.1. DOCUMENTS PSA

1.2.1.1. Normes

B15 3200, B15 5020, C23 7230.

1.2.1.2. Autres

1.2.2. DOCUMENTS EXTERIEURS

1.3. EQUIVALENT A :

1.4. CONFORME A :

1.5. MOTS CLEFS

ALU, ALUMINIUM, AVEUGLE, G, NOIR, RIVET, TIGE-AC